



Assemblée générale

Soixante-septième session

96^e séance plénière

Vendredi 23 août 2013, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić..... (Serbie)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a achevé l'examen du point 12 de l'ordre du jour à sa 42^e séance plénière, le 28 novembre 2012. Pour que l'Assemblée puisse se prononcer sur le projet de résolution, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 12 de l'ordre du jour. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 12 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 12 de l'ordre du jour (suite)

Le sport au service de la paix et du développement

Projet de résolution (A/67/L.77)

Le Président (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur de présider la présente séance de l'Assemblée générale, au cours de laquelle nous adopterons un projet de résolution historique (A/67/L.77) proclamant le 6 avril Journée internationale du sport au service du développement et de la paix.

Au début de ma déclaration, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à S. E. M^{me} Isabelle Picco, Représentante permanente de Monaco, et à S. E. M. Mohamed Khaled Khiari, Représentant permanent de la Tunisie, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de parvenir à un consensus sur le libellé du projet de résolution.

Au nom de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais souhaiter la bienvenue et adresser mes sincères remerciements à M. Jacques Rogge, Président du Comité international olympique (CIO), et rendre hommage à l'ensemble des résultats obtenus pendant les 12 années qu'il a passées à la tête du CIO, notamment l'obtention en 2009 du statut d'observateur permanent auprès de l'ONU. Pour ses contributions remarquables au monde du sport et au-delà, nous lui sommes tous extrêmement reconnaissants.

Un dernier point enfin, mais certainement pas le moindre, je suis fier de saluer la présence ici du fils préféré de mon pays, le numéro un mondial du tennis masculin, M. Novak Djokovic. Ses exploits sur le terrain ont été largement reconnus. Mais ce qui est plus important encore, c'est que je crois que l'on peut s'inspirer de sa personnalité et de sa force de caractère, de sa détermination et de son courage pour persévérer. Permettez-moi de saisir cette occasion pour le féliciter une fois de plus d'avoir reçu le prix Arthur

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-43824(F)



Document adapté



Merci de recycler



Ashe de l'humanitaire de l'année en reconnaissance de son travail caritatif et de son rôle d'Ambassadeur de bonne volonté de l'UNICEF. Nous avons bon espoir que sa carrière remarquable se poursuivra pendant de nombreuses années encore.

L'importance du sport pour l'amélioration du caractère individuel et du bien-être d'une société a ses origines à l'aube même de nos civilisations—depuis l'Égypte pharaonique et la Chine Antique. Ce sont les Grecs de l'époque classique, cependant, qui ont commencé à placer le sport au centre même de leur identité en créant les Jeux olympiques, il y a quelque deux mille cinq cents ans. La fête quadriennale du printemps de l'humanité, comme on l'a appelée, a donné aux participants l'occasion d'atteindre à la grandeur et de réaliser leur *aristeia*—leur plus beau moment. Les têtes des vainqueurs étaient ornées de couronnes d'olivier et des rubans rouges étaient attachés autour de leurs mains pour symboliser le bannissement des armes des Jeux olympiques.

Ces rituels étaient accomplis conformément à l'ordre donné par l'oracle de Delphes de pratiquer la paix par le biais du sport, codifié par la loi du *ekecheiria*, ou trêve sacrée, qui permettait aux athlètes et aux spectateurs non seulement de se rendre aux Jeux en toute sécurité, mais interdisait à quiconque de faire la guerre pendant la période où ils se déroulaient. Le credo olympique a été inspiré par les paroles du philosophe grec Épictète:

« Le plus important dans les Olympiades n'est pas de gagner mais de participer; l'essentiel dans la vie n'est pas la victoire mais la compétition menée avec noblesse ».

Aujourd'hui encore, ces paroles immortelles représentent la véritable essence de l'esprit olympique.

À de nombreux égards, le sport incarne les caractéristiques les plus nobles de l'humanité. Il exige persévérance et discipline et encourage les principes d'intégrité personnelle, de *fairplay* et de compétition honorable, et il nous incite à dépasser nos limites, et comme l'a dit Lord Tennyson dans ce vers inoubliable, « à lutter, à chercher, à trouver et à ne pas céder ». Je crois que ces paroles définissent les valeurs universelles du sport que, de nos jours, l'Organisation des Nations Unies et le Comité international olympique cherchent à promouvoir.

En 1993, l'Assemblée générale adoptait la résolution 48/11, qui appelait au respect de la Trêve

olympique pendant les Jeux, dans l'intention non seulement de faire cesser les hostilités entre belligérants, mais aussi de remercier les efforts internationaux en faveur de la paix et de la réconciliation entre les États Membres. En 2010, lors de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (voir A/65/PV.3) qui s'est tenue Au Siège de l'ONU, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté la résolution historique 65/1, qui reconnaissait l'importance du sport comme moyen efficace pour contribuer à la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Partout dans le monde, les programmes sportifs ont servi à transmettre des messages sur la prévention du VIH/sida; ils aident à freiner les taux d'obésité, promeuvent la santé infantile et maternelle et favorisent l'égalité entre les sexes. Le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui fait fond sur ces initiatives, conscient du fait que le sport a un pouvoir d'attraction exceptionnel et la capacité de mobiliser et d'inspirer le public partout dans le monde.

Tandis que l'Assemblée générale se prépare à définir le programme de développement pour l'après-2015, j'espère que les valeurs inhérentes au sport informeront nos délibérations sur la façon de définir les objectifs du développement durable. J'appelle les États Membres à s'unir en cette conjoncture critique et à s'acquitter des tâches définies par les dirigeants mondiaux en juin 2012 à Rio de Janeiro, et à mettre le monde sur la voie du développement durable.

En proclamant cette Journée internationale, rendons hommage aux grandes légendes du passé dont les exploits sportifs, le caractère et la fortitude morale leur valent une place de choix au panthéon de la gloire olympique — des champions comme Jesse Owens, qui a défié l'idéologie fasciste par sa victoire époustouflante à Berlin en 1936. Honorons également les héros de notre temps et les vertus qu'ils personnifient. Ils font renaître l'espoir et le sentiment que tout est possible, nous rappelant ainsi les merveilleuses potentialités de l'humanité. Et disons toute notre estime pour les athlètes paralympiques qui, dans leur quête de distinction sportive, luttent avec courage contre leurs handicaps et les stéréotypes négatifs.

Le sport peut être un puissant instrument de paix et de réconciliation. Il peut nous rapprocher au travers de la célébration conjointe d'exploits dont le pouvoir d'attraction est universel. Il fait oublier les divisions

ethniques, religieuses et économiques, de même que les préjugés, la peur et l'incompréhension.

Comme l'a dit le grand homme d'État Nelson Mandela, un personnage héroïque dont le legs politique et le poids moral ont laissé une marque indélébile sur notre époque :

« Le sport a le pouvoir de changer le monde. Il a le pouvoir d'inspirer et d'unifier les peuples comme peu d'autres choses peuvent le faire. »

Pour les jeunes et les personnes âgées, les hommes et les femmes, les riches et les pauvres – chaque match, chaque compétition est une nouvelle occasion de triompher. Le stade, la piscine, le parc local, tous ces sites deviennent des endroits où chacun peut se dépasser, où la pureté de l'effort est visible par tous et où les capacités de tout individu peuvent être vues et admirées sans réserve. En éliminant sans effort toutes les barrières humaines, le sport devient effectivement le langage universel de l'humanité.

Je donne maintenant la parole à la représentante de Monaco, qui va présenter le projet de résolution A/67/L.77.

M^{me} Picco (Monaco) : En nous désignant cofacilitateurs pour mener les consultations qui conduisent aujourd'hui à la proclamation par l'Assemblée générale d'une Journée internationale du sport au service du développement et de la paix, on nous a fait l'honneur, au Représentant permanent de la Tunisie et à moi-même, de reconnaître la contribution du Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix aux travaux de l'Organisation. Comme vous, Monsieur le Président, et à l'instar de nombreuses délégations, la Tunisie et Monaco sont convaincus du pouvoir du sport pour contribuer à la réalisation de nos aspirations communes.

Avant de présenter formellement ce projet de résolution, je voudrais y apporter la correction suivante dans la version anglaise.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Le paragraphe 5 doit se lire comme suit :

« Also requests the Secretary-General to bring the present resolution to the attention of States and the organizations of the United Nations system. »

(l'oratrice reprend en français)

J'ai l'honneur au nom des coauteurs figurant au document A/67/L.77 et des coauteurs additionnels qui seront annoncés avant l'adoption du projet de présenter ce texte intitulé « Journée internationale du sport au service du développement et de la paix ».

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, depuis 1993, le sport est inscrit à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée générale comme moyen pour parvenir à un monde pacifique et meilleur. L'appel que lance l'Assemblée générale tous les deux ans aux États Membres d'observer la Trêve olympique s'inscrit dans l'esprit de la Charte des Nations Unies. Le sport transcende les frontières en rassemblant les hommes, les femmes, les jeunes et les anciens de tous les pays, de toutes les cultures et de tous les âges autour de valeurs universelles, telles que le respect de l'autre, la tolérance, l'humilité et l'égalité. La réconciliation par le sport, dans des pays en crise ou en situation de sortie de conflits, existe d'ores et déjà et doit encore être accrue car elle offre des perspectives de paix et d'inclusion. À l'heure où nous nous attelons à insuffler un dernier élan politique pour parvenir à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, tout effort mérite d'être encouragé. Depuis sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale reconnaît le sport comme un moyen de « promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix ».

Nous avons tenu dans ce projet de résolution à lier le sport à l'activité physique, élément central de bonne santé et de bien-être. En effet, l'activité physique permet de réduire les risques de maladies non transmissibles par exemple, ainsi que d'autres maladies.

Parmi les nombreuses journées internationales proclamées par l'Organisation des Nations Unies, aucune ne portait sur le sport. Ce manque est désormais comblé et chaque 6 avril, nous aurons l'occasion de perpétuer l'esprit des premiers Jeux olympiques de l'ère moderne, en 1896 à Athènes. L'objet de cette journée internationale du sport pour le développement et la paix, naturellement, n'est pas seulement consacré au sport professionnel : il vise à rendre hommage au sport qui incarne autant les nobles valeurs auxquelles nous aspirons tous que le dépassement de soi.

Le succès de cette célébration annuelle sera d'autant plus marquant qu'il s'appuie déjà sur les nombreuses initiatives et activités entreprises par tous les partenaires du sport. À cet égard, qu'il me soit permis de reconnaître en particulier l'importance des activités menées et promues par le Bureau des Nations

Unies pour le sport au service du développement et de la paix, depuis sa création en 2001.

Nous saurons compter dans notre entreprise sur le soutien sans réserve du Comité international olympique et du Comité international paralympique, symboles d'un mouvement qui défend un idéal de progrès humain, qui coopère déjà de manière substantielle avec notre organisation par de nombreux partenariats dont le dernier fut la tenue de la troisième édition du Forum international sur le sport au service de la paix et du développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/67/L.77.

Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

M. Aisi (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire une brève déclaration sur le projet de résolution intitulé « Journée internationale du sport au service du développement et de la paix » (A/67/L.77), projet de résolution dont la Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite.

Les activités sportives rassemblent les peuples à tous les niveaux, y compris des groupes, des nationalités et des pays différents, qui ensemble relèvent des défis, créent des liens d'amitié et promeuvent la tolérance et la compréhension. Les Jeux olympiques, la Coupe du monde de football, les jeux régionaux et autres activités sportives créent un sentiment d'unité et d'amitié entre compétiteurs et nationalités. Les sports internationaux donnent également aux peuples et aux cultures l'occasion de se connaître et de se comprendre.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est un pays de grands contrastes. Nous avons une population de 7 millions d'habitants composée de centaines de tribus et d'ethnies différentes qui ont chacune leurs cultures et leurs traditions. Nous sommes également dans le Guinness Book of World Records, car nous avons un nombre record de langues—plus de 800.

Ces contrastes posent des défis difficiles à notre gouvernement qui essaie d'inculquer un sentiment

d'unité à notre peuple afin que les nombreux groupes tribaux, ethniques et régionaux puissent coexister dans la paix. Les différends entre individus aboutissent souvent à des affrontements tribaux ou ethniques en raison de la diversité des groupes qui constituent le pays. Mais lorsque la Papouasie-Nouvelle-Guinée participe à des événements sportifs régionaux ou internationaux, le pays tout entier est uni. Un grand sentiment de patriotisme et d'unité nationale se fait jour parmi le peuple. Les conflits tribaux ou ethniques sont oubliés et la population est unie dans son soutien à l'équipe nationale.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée accueillera les Jeux régionaux du Pacifique Sud en juillet 2015. Ces Jeux réuniront des athlètes, hommes et femmes, des 23 États et territoires insulaires du Pacifique qui participeront à tous types d'activités sportives – athlétisme, football, rugby, tennis, entre autres. En prévision de ces Jeux, notre gouvernement a investi plus de 18 millions de dollars cette année pour améliorer les installations sportives, preuve de notre volonté de financer le sport comme moyen de faciliter le développement et la paix dans notre pays.

La pratique régulière du sport permet également de rester en forme et en bonne santé et diminue les risques de modes de vie malsains et de maladies connexes. La pratique maximale du sport est également source de célébrité et de richesse pour les équipes et les individus. Les légendes du sport – de la boxe, du golf ou du tennis – dont nous avons un représentant aujourd'hui parmi nous – et autres poussent les jeunes qui rêvent d'imiter leurs idoles à faire du sport.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie fermement le projet de résolution dont nous sommes saisis comme moyen de promouvoir le développement et la paix à travers le sport.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.77 intitulé « Journée internationale du sport au service du développement et de la paix ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Saijin Zhang (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je signale que depuis la présentation du

projet de résolution, outre les délégations énumérées dans le document A/67/L.77, les pays suivants s'en sont également portés coauteurs : Afrique du Sud, Australie, Brésil, Côte d'Ivoire, Érythrée, Espagne, Fédération de Russie, Guinée, Guyana, Haïti, Iraq, Israël, Jamaïque, Maroc, Monténégro, Nicaragua, Norvège, , Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Sainte-Lucie, Samoa, Saint-Marin, Suriname, Suisse et Turkménistan.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter sans le mettre aux voix le projet de résolution A/67/L.77, tel que révisé oralement dans sa version anglaise?

Le projet de résolution A/67/L.77, tel que révisé oralement dans sa version anglaise, est adopté (résolution 67/296).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se sont joints avec plaisir au consensus sur la présente résolution sur la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix (résolution 67/296). Nous saluons également la présence dans cette salle aujourd'hui des membres de la communauté sportive internationale, notamment M. Jacques Rogge, Président du Comité international olympique, et M. Larry Probst, Président du Comité olympique des États-Unis.

Les États-Unis abritent un grand nombre de communautés et d'activités sportives. Nos ressortissants de toute origine et de tous horizons pratiquent le sport, depuis les parcs et les ligues de quartier jusqu'à la compétition professionnelle et internationale. Cette diversité et cette universalité de participation font que le sport est propice à la promotion du développement et de la paix, comme l'indique la présente résolution.

La délégation des États-Unis se réjouit tout particulièrement de constater que cette résolution souligne l'importance de préserver la dignité humaine sans aucune discrimination. Ce qui rend le sport si important, c'est notamment qu'il favorise l'intégration

et rassemble des individus d'âges, de races, de religions, de classes sociales, de capacités, d'orientations sexuelles et d'identités sexuelles très différents. Le sport touche toutes les couches de la société et contribue à l'autonomisation des personnes de diverses origines et identités tout en favorisant la tolérance et le respect à l'égard de tous les êtres humains, quels que soient leur apparence, le lieu où ils prient ou qui ils aiment.

Au récent Forum international sur le sport au service de la paix et du développement, organisé conjointement par l'ONU et le Comité international olympique au début du mois de juin, l'on a parlé de nombreux cas illustrant comment le sport pouvait servir à promouvoir l'évolution positive de la société, le développement et le règlement des conflits. Les États-Unis reconnaissent que la diplomatie par le sport est un moyen précieux de renforcer les relations culturelles entre les pays. Grâce à notre programme Sports United, des milliers de personnes dans plus de 100 pays ont participé à des échanges sportifs et culturels.

L'utilisation du sport comme outil pédagogique a longtemps été sous-estimée. Avec la proclamation de la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix, nous pouvons accroître les bienfaits du sport au service du développement et de la paix, à condition de consolider l'universalité qui est l'essence même de l'attrait que les citoyens du monde entier éprouvent pour le sport.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne, qui souhaite faire une déclaration après l'adoption de la résolution 67/296.

M. Vrailas (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Je salue la présence dans la salle du Président du Comité international olympique, M. Jacques Rogge.

L'Union européenne et ses États membres se félicitent de la proclamation du 6 avril comme Journée internationale du sport en faveur du développement et de la paix, qui commémore la renaissance des Jeux olympiques modernes, et tiennent à réaffirmer leur attachement à l'action multilatérale visant à promouvoir les sports et leur importance pour le développement et la paix.

Le sport est un moyen important de promouvoir l'intégration des personnes indépendamment de leur âge, de leur race, de leur religion ou croyance, de leur

classe sociale, de leur handicap, ou encore de leur orientation ou identité sexuelles. Il peut rassembler les peuples, permettre de surmonter les barrières culturelles, linguistiques ou autres, et contribuer à la lutte contre toutes les formes de discrimination.

L'Union européenne et ses États membres rendent également hommage au rôle important que joue le Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix ainsi qu'à l'action qu'il mène à cet égard.

L'Union européenne et ses États membres souhaitent également réitérer leur position concernant la proclamation de journées, années et décennies internationales, qui doit se conformer aux principes directeurs internationaux dont nous avons collectivement convenu dans la résolution 1980/67 du Conseil économique et social, et qui ont été réaffirmés à deux reprises, dans les résolutions 53/199 et 61/185 de l'Assemblée générale. Tout en nous associant au consensus sur la résolution 67/296, qui vient d'être adoptée, nous continuerons de défendre ardemment le respect des principes directeurs du Conseil économique et social sur les futures proclamations, et accorderons la priorité à l'efficacité et à la rentabilité des travaux de l'Assemblée générale, dans l'intérêt de sa revitalisation.

M^{me} Hewanpola (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie est fière d'appuyer la résolution adoptée aujourd'hui (résolution 67/296) proclamant la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix. En tant que fière nation sportive, nous sommes attachés aux idéaux sportifs et au potentiel qu'ils ont d'inspirer, d'unir et de promouvoir la compréhension par-delà les barrières linguistiques, culturelles et géographiques.

La proclamation de la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix contribue à promouvoir le potentiel du sport, sa contribution à l'éducation, à la santé et à la condition physique ainsi que le développement d'autres compétences importantes dans la vie, comme la confiance, l'estime de soi, le travail d'équipe, la coopération, l'interaction sociale, la communication, la tolérance et le règlement pacifique des conflits. En fin de compte, le sport a le potentiel de nous aider à atteindre nos objectifs de développement, à promouvoir la compréhension et à parvenir à une paix durable. La résolution d'aujourd'hui met en évidence le rôle important de l'ONU dans la poursuite de ces idéaux.

Nous vous remercions de cette initiative, Monsieur le Président, et célébrons le pouvoir qu'a le sport de promouvoir l'intégration sociale et de rassembler des individus de divers âges, sexes, races, cultures, croyances et statuts, et même d'orientations et identités sexuelles différentes. Comme l'on dit, le sport donne des chances égales à tous les participants, un idéal qui doit être promu à travers le monde.

M. Calvo Calvo (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica tient à remercier les cofacilitateurs, à savoir Monaco et la Tunisie, de leurs efforts, et les féliciter de l'excellent travail qu'ils ont accompli. Mon pays souhaite également la bienvenue à M. Jacques Rogge, Président du Comité international olympique et au grand joueur de tennis serbe, M. Djokovic, qui sont ici présents aujourd'hui à l'occasion de l'adoption de cette importante résolution (résolution 67/296).

Le Costa Rica se félicite d'être coparrain de l'initiative visant à faire du 6 avril la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix. Notre pays s'emploie depuis plusieurs années à élaborer des politiques permettant d'utiliser le sport comme moyen de promouvoir une société plus ouverte, plus solidaire et plus saine. C'est pourquoi nous sommes convaincus que la proclamation de cette Journée nous motivera à poursuivre notre travail, dans le but de renforcer nos aspirations à la coexistence pacifique et au développement humain durable, et ce grâce au développement économique, social, environnemental et culturel. Nous insistons donc sur le fait que le sport est une activité intrinsèquement holistique, caractéristique unanimement reconnue comme l'une de celles qui contribuent le mieux à l'ensemble du développement intégral de l'être humain, et, à l'instar de la musique et d'autres arts, il stimule le plaisir en même temps que l'apprentissage.

Le Costa Rica croit fermement en la promotion des droits de l'homme comme mesure préventive. De la même façon que l'éducation en matière de droits de l'homme influe doublement sur l'autonomisation des personnes et sur le respect des droits d'autrui, nous reconnaissons le potentiel du sport en tant que langage universel permettant d'instiller les valeurs de respect, de compréhension, de diversité et de tolérance chez les êtres humains, et de promouvoir la paix et le développement.

Tout au long de cette année, le Costa Rica a entrepris plusieurs activités axées sur le sport. Nous coprésidons le Groupe des amis du sport au service

du développement et de la paix de l'ONU à Genève, par le truchement duquel nous avons organisé diverses activités portant d'une part sur les personnes handicapées pendant la dernière session du Conseil des droits de l'homme, et d'autre part sur l'importance de l'activité physique pour la santé publique à l'Assemblée mondiale de la Santé.

En mars, nous avons accueilli les X^e Jeux d'Amérique centrale à San José, durant lesquels nous avons joué un rôle moteur dans la fondation de la première Commission d'Amérique centrale pour la paix par le sport, composée de tous les comités olympiques d'Amérique centrale.

Du 9 au 11 septembre, nous accueillerons le premier Sommet mondial sur la jeunesse, organisé conjointement par le Gouvernement costaricien et l'Union internationale des télécommunications, dont l'un des thèmes principaux de discussion sera le sport en tant que facteur de santé physique et mentale, de même que son utilité dans la protection des droits de l'enfant.

Toutes ces activités et tous ces projets montrent que notre gouvernement, dirigé par la Présidente Laura Chinchilla Miranda, continue de suivre la voie tracée depuis plusieurs décennies, axée sur le renforcement de la tradition civile de notre pays et attachée au développement et à l'éducation dans toute l'acception du terme.

Nous invitons donc tous les États Membres à prendre des mesures concrètes pour faire du sport un droit fondamental permettant la transformation de la société et accessible à tous, indépendamment de l'âge ou de la classe sociale, dans la quête d'une vie plus complète, plus saine, plus libre et plus pacifique.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Israël se félicite d'avoir parrainé cette résolution (résolution 67/296), et reconnaît le rôle fondamental que le sport peut jouer dans la promotion de la paix et du développement. Le sport imprègne le tissu de la société israélienne, et nous sommes particulièrement fiers de ce qu'au cours de nombreuses manifestations sportives internationales, des Israéliens juifs et arabes participent côte à côte, sans préjugés ni discrimination.

Nous remercions M. Wilfried Lemke, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, des efforts constants qu'il déploie pour promouvoir la tolérance et la compréhension mutuelle. Nous avons eu l'honneur de l'accueillir à plusieurs reprises en Israël, où il a notamment participé

à la Conférence internationale sur le sport comme moyen de médiation interculturelle, organisée par Israël en coopération avec l'Allemagne et avec l'appui de l'UNESCO. Le Bureau de M. Lemke a joué un rôle important dans la promotion des programmes tels que « Sport for Life » et un programme de partenariat entre Israël, la Jordanie et l'Allemagne qui rassemble des jeunes juifs et arabes en vue d'organiser des matchs de football et de renforcer la compréhension mutuelle.

Nous nous félicitons également du fait que cette résolution salue le rôle important du Comité international paralympique. Nous nous inspirons des valeurs paralympiques que sont le courage, la détermination, la motivation et l'égalité. Les athlètes paralympiques vont à la limite de leurs capacités physiques et ce faisant, ouvrent sans cesse de nouveaux horizons.

Lors des Jeux olympiques de Berlin en 1936, le Comité international olympique n'a pas défendu comme il se doit les valeurs universelles des Jeux olympiques. Israël se souvient de nombreux athlètes juifs qui se sont vu interdire de participer aux Jeux olympiques dans l'Allemagne nazie et leur rend hommage. Nous voudrions également rappeler le massacre commis pendant les Jeux olympiques de Munich en 1972, lorsque 11 membres de l'équipe olympique israélienne ont été pris en otage et finalement tués.

La délégation israélienne appuie l'appel figurant dans la résolution tendant à ce que le sport soit mis au service de l'humanité et sans aucune forme de discrimination. Selon nous, cela porte notamment sur la race, la religion, la nationalité, l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle. En appuyant la résolution d'aujourd'hui, nous pouvons faire en sorte que les tragédies du passé servent de leçon pour l'avenir.

M. Adamov (Biélorus) (*parle en russe*) : Le Biélorus se félicite de l'adoption de la résolution 67/296. Nous avons participé à sa rédaction et l'avons parrainée.

Nous estimons que la contribution du sport à la paix est une question qui revêt beaucoup d'importance. Pour instaurer la paix, il faut continuer d'appuyer le sport, et les États et le Comité international olympique (CIO) doivent redoubler d'efforts à cet égard. Le sport ne doit pas être utilisé à des fins politiques qui vont à l'encontre de l'objectif de relations civilisées et amicales entre États. De telles actions vont non seulement à l'encontre des principes du sport, mais également de l'esprit et de la lettre de la Charte olympique. Nous estimons que de telles actions sont potentiellement déstabilisatrices.

Le Bélarus aimerait voir des relations multilatérales amicales caractériser le sport, et c'est pour cette raison que nous devons intensifier nos efforts pour défendre le sport. L'ONU et le CIO, ainsi que d'autres acteurs, doivent se montrer plus actifs dans ce domaine. L'ONU doit adopter des mécanismes de coopération qui peuvent être utilisés pour protéger et défendre l'idéal

olympique, afin d'empêcher certains États de prendre des mesures discriminatoires qui vont à son encontre.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 12 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 10.